



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 20 octobre 2022

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 octobre 2022**

--- oOo ---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE, GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme REBECHÉ), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme LAPORTE), HERDUAL, GORGES-LANDES, DEGOS, GARRIDO, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : Mme REBECHÉ (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mmes LAPORTE (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN), GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Budget principal – Décision modificative n°1

Au budget principal de la commune pour 2022, il convient de procéder par une décision modificative aux inscriptions comme suit :

- 1) **Acquisition ST PAUL :** Ces derniers mois, la commune a délibéré pour l'acquisition du terrain ST PAUL, en perspective d'un projet d'aménagement futur et qui sera soumis à l'avis de la commission des travaux pour une réalisation sur les toutes prochaines années, et fonction des aides de l'ETAT.

Cette acquisition est réalisée sous portage EPFL. Aussi, il convient par cette décision modificative de prévoir les écritures au budget principal :

- Chapitre 041 ajouter 40 000 € en dépenses d'investissement compte 27638
- Chapitre 041 ajouter 40 000 € en recettes d'investissement compte 16878

2) Travaux Plaine des Sports – Aménagement et création terrain synthétique

Par délibération en date de 2020, et des 19 mars 2021, 14 décembre 2021, et avril 2022, notre conseil municipal s'est prononcé sur le projet de création d'un terrain de football synthétique et aménagements, dont demandes de financements, et AP'CP./ Depuis après différentes démarches, les services de l'ETAT ont fait savoir par notification d'un arrêté d'attribution une aide financière de 208 000 €. Le conseil départemental des Landes qui s'était prononcé dès le début d'année 2022 sur l'éligibilité du dossier à une aide financière, a notifié par courrier de fin septembre début octobre 2022, une aide financière pour ce projet de 172 000 €.

.../...

Aussi, aujourd'hui afin de permettre :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



- D'une part le lancement de premiers travaux, une dérogation ayant été sollicitée auprès du département le 11 août 2022, accordée par le Président du Conseil départemental en date du 20 septembre 2022, visant notamment aux plots pour les pylônes électriques de la future structure
- D'autre part de finaliser la procédure de commande publique, pour une attribution de marché avant fin d'année 2022, pour des travaux sur le premier semestre 2023, et mise en service automne 2023, tenu compte d'une modification de l'AP'CP 2022 / 2023,

Il est proposé de procéder aux inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses investissement, chapitre 21, compte 2131	ajouter	80 250
Recettes investissement, chapitre 13, Article 13461	ajouter subvention	40 250 €
Article 1323	ajouter subvention	40 000 €

Il est précisé que les soldes sur les subventions tant DETR, Conseil départemental, que les attributions de la FFF et/ou autres organismes, seront portées au budget 2023 ; il en a été tenu compte dans l'AP'CP modifié.

Il est précisé qu'avant signature du marché définitif de travaux, il aura été procédé à la signature du ou des contrats de prêts, les organismes bancaires ayant donné leur accord.

- 3) admissions en non- valeur et créances éteintes

Il est précisé que le montant de la prévision constituée jusqu'à présent est maintenue à 5200 €

Il est proposé à notre assemblée d'autoriser ces inscriptions et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité dont 4 abstentions

DONNE un avis favorable aux inscriptions budgétaires et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Aude PANTOUCHES-SEBBAN



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

